

ECHOGRAPHIE EN GYNECOLOGIE ET EN OBSTETRIQUE

(Diplôme Interuniversitaire National d')

Avec Bordeaux, Brest, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris V et XII, Toulouse et Tours

ANNEE 2020-2021

- **Objectifs** : Formation à l'échographie en Gynécologie-Obstétrique réservée aux spécialistes en formation soit Gynécologie-Obstétrique soit Radiologie. L'objectif est l'acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie en gynécologie obstétrique, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

Ce DIU comporte 3 modules : bases physiques, obstétricale et gynécologie et un enseignement pratique.

Le but du DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale est d'améliorer la qualité des échographies obstétricales en particulier dans le cadre du diagnostic prénatal, et de rechercher une meilleure qualité de formation théorique et pratique en rendant uniforme les conditions d'inscription, le programme de l'enseignement et le contrôle des connaissances.

- **Durée** : 1 an **Nombre de places** : 60 places

- **Droits à payer** :

➤ **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs (243 €) + droits pédagogiques (*534 € ou **0 €)

Année mémoire : **354€** → droits administratifs (170 €) + droits pédagogiques (184 €)

➤ **Si inscription seconde : comme 2^{ème} ou énième DU (car plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs réduits (159 €) + droits pédagogiques (*534 € ou **0 €)

Année mémoire : **297€** → droits administratifs réduits (113 €) + droits pédagogiques (184 €)

* 534 € - tarif normal

* *0 € - pour les internes en cours de DES

- **Enseignants responsables** :

Responsable scientifique :

Pr. Nicolas SANANES

Mél : Nicolas.SANANES@chru-strasbourg.fr

Responsable pédagogique :

Dr. Romain FAVRE

Service de Gynécologie Obstétrique – CMCO-HUS – 19 rue Louis Pasteur – BP 420 – 67303 SCHILTIGHEIM

☎ 03 69 55 34 44 Mél : romain.favre3@gmail.com

Secrétariat du Docteur FAVRE

Mme Elodie GEBUS 03 69 55 34 15 – elodie.gebus@chru-strasbourg.fr

Service de Gynécologie Obstétrique - CMCO 19 rue Louis Pasteur - 67300 SCHILTIGHEIM

☎ Tél. du lundi au jeudi au 03 69 55 34 45

- **Public concerné :**

- les étudiants en cours de cursus du DES au-delà de la 1^{ère} année de formation de Gynécologie-Obstétrique, du DES de Radiodiagnostic et d'Imagerie médicale, et des DES des différentes spécialités médico-chirurgicales pratiquant des échographies gynécologiques et obstétricales ainsi que le DIS ancien et nouveau régimes correspondants
- les médecins gynécologues-obstétriciens et radiologistes diplômés ainsi que les médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice
- les médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du Conseil Pédagogique National, sur proposition du responsable local
- les sages-femmes titulaires du diplôme d'état

Dans tous les cas ; l'inscription est subordonnée à l'autorisation préalable du Professeur coordonnateur local de chacune des Universités coordonnatrices.

- **Cours et programme :**

L'enseignement a lieu sous la forme de 2 semaines bloquées, soit environ 80h et de 80h de stage (minimum)

Cet enseignement aura lieu du : (dates à venir)

- Courant novembre
- Courant janvier/février

- **Examens :**

A la fin de l'année est organisée une session d'examen, dont les sujets et les modalités sont définis par le Jury National, et qui est organisée dans chaque Université ou Inter-Région.

Cet examen aura lieu sur tablettes électroniques.

Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'enseignement requis et accompli leurs stages pratiques.

L'examen consiste en un examen sur tablette électronique noté sur 20 et d'une épreuve pratique notée sur 20 (septembre).

La moyenne à l'écrit est requise pour pouvoir présenter la pratique.

La correction des épreuves écrites est assurée par le Jury National.

La validation des 3 modules lors des épreuves écrites (obtention de la moyenne pour l'ensemble des épreuves écrites) permet d'être admissible au DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétrique. Cette admissibilité n'est valable que pour l'année universitaire en cours sauf dérogation exceptionnelle accordée par le coordonnateur du DIU sur justification motivant l'absence aux épreuves pratique et orale. Dans ce cas, le candidat conserve l'acquis de son admissibilité pendant une année universitaire.

Une épreuve sur simulateur sera exigée pour la validation du DIU. Le coefficient de cette note sera égal à celui des épreuves écrites. Il est discuté par le jury lors de l'épreuve pratique. Les épreuves sur simulateur auront été réalisées avant l'épreuve pratique afin de pouvoir discuter des résultats.

Cet examen comprendra donc:

- une épreuve écrite sous forme de QCM et de dossiers progressifs sur tablette informatique sur SIDES (courant du mois de mai)
- une épreuve de travaux pratiques sur patiente en présence d'un des coordinateurs ; toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire
- Certificat du DPC
- Validation des épreuves sur simulateur (80% de réussite)
- 30 demi-journées de stage pratique dans un service d'échographie

Les candidats doivent avoir obtenu la moyenne/20 à l'écrit et une note supérieure ou égale à 10/20 à la pratique pour se voir délivrer le diplôme.

L'admission définitive du candidat au DIU est prononcée par le Conseil Pédagogique National au vue de l'ensemble des résultats du candidat.